

Séance du 19 août 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le dix-neuf août deux mille vingt-cinq à dix heures, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : François Bélanger, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2396

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 août 2025.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance. La séance est alors présidée par le vice-président du comité.

CE2397

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 juillet 2025.

CE2398

Dépôt du procès-verbal du comité sur la gestion des matières résiduelles de la réunion tenue le 6 mai 2025

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-005](#)

Le procès-verbal du comité sur la gestion des matières résiduelles de la réunion tenue le 6 mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2399

Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation de la réunion de la réunion tenue le 28 mai 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-024](#)

Le procès-verbal du comité sur la sécurité publique et la circulation de la réunion tenue le 28 mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2400

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion tenue le 9 juin 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-102](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion tenue le 9 juin 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2401

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des réunions tenues les 3, 8 et 10 juillet 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-103](#)

Les rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des réunions tenues les 3, 8 et 10 juillet 2025 sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2402

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Document d'aide à la décision [DEV-2025-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie révisée, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-037.

CE2403

Mandat à la Direction du développement économique et de la promotion pour la mise en œuvre de la vente, par appel de propositions, du site de la marina, des lots 2 219 827, 2 223 097, 2 223 118, 2 223 119, 2 223 120, 2 223 121, 2 223 122 et 2 223 123 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [DEV-2025-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour mettre en œuvre une vente, par appel à propositions, du site de la marina, des lots 2 219 827, 2 223 097, 2 223 118, 2 223 119, 2 223 120, 2 223 121, 2 223 122 et 2 223 123 du cadastre du Québec (secteur Lévis), sous réserve de l'obtention d'un rapport d'évaluation de la valeur marchande, et ce, aux conditions suivantes :

- maintien des activités nautiques de la marina ;
- garantir un accès public au fleuve;
- absence de garantie légale de titre et l'absence de garantie légale de qualité;

- remise des études et rapports relatifs à la qualité des ouvrages aux proposantes et proposants;
 - engagement de confidentialité requis des proposantes et proposants;
 - droit de premiers refus au bénéfice de la Ville;
 - clause de rétrocession à la Ville sous certaines conditions (usage, offre de services, etc.);
 - responsabilité de la mise aux normes, de l'entretien et de la sécurité des infrastructures à la charge de l'acquéresse et de l'acquéreur.
-

CE2404

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du littoral

Document d'aide à la décision [DEV-2025-039](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 159 000 \$ par année, de 2026 à 2030 inclusivement, à la Maison de soins palliatifs du littoral, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE2405

Aide financière à Local, table à desserts

Document d'aide à la décision [DEV-2025-046](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à Local, table à desserts, dans le cadre du programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2025-046, et d'autoriser le Directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant à signer, au nom de la Ville, l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE2406

Aide financière à La capella inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2025-047](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 15 000 \$ à La capella inc., dans le cadre du programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2025-047, et d'autoriser le Directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant à signer, au nom de la Ville, l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE2407

Avenant à l'entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion de matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et d'autres partenaires

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion de matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et d'autres partenaires, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-006, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2408

Renouvellement du mandat de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Christina Carier et Nathalie Hamel, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, pour une durée de deux ans, débutant le 20 novembre 2025.

CE2409

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Pierre-Olivier Bélanger, titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans, débutant, le 20 novembre 2025.

CE2410

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C300, vente de véhicules récréatifs, dans la zone C2784, sur la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-081](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de permettre l'usage C300, vente de véhicules récréatifs, dans la zone C2784, et ce, pour le principal motif que la réglementation en vigueur répond aux orientations du schéma d'aménagement et de développement, ainsi qu'à la révision des usages autorisés sur la route du Président-Kennedy, dans le secteur de Pintendre, réalisée en 2022.

CE2411

Entente de point de dépôt à intervenir avec l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Document d'aide à la décision [APP-2025-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de point

de dépôt à intervenir avec l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada, concernant la gestion des contenants pressurisés de combustibles, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2025-056, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2412

Attribution du contrat relatif à la collecte et le transport des matières compostables en bacs roulants

Document d'aide à la décision [APP-2025-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat relatif à la collecte et le transport des matières compostables en bacs roulants (appel d'offres 2025-55-63), à Centre mécanique AGH inc., pour une dépense estimée à 15 169 489,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2413

Attribution d'un contrat de gré à gré d'approvisionnement relatif à la fourniture de charbon actif en poudre nécessaire au fonctionnement de l'incinérateur à intervenir avec Brenntag Canada inc.

Document d'aide à la décision [APP-2025-067](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré d'approvisionnement relatif à la fourniture de charbon actif en poudre nécessaire au fonctionnement de l'incinérateur (contrat numéro 2025-50-88) à intervenir avec Brenntag Canada inc., pour une dépense totale estimée à 1 062 500 \$, avant l'indexation prévue au contrat et les taxes applicables, pour la durée initiale approximative de cinquante et un mois, conformément aux termes du contrat, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2025-067, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2414

Cession du lot 6 669 552 du cadastre du Québec (rue des Commandeurs, secteur Lévis) à intervenir avec le Centre de services scolaire des navigateurs

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse bilatérale de cession du lot 6 669 552 du cadastre du Québec à intervenir avec le Centre de services scolaire des navigateurs, telle que jointe à la fiche de prise de décision APGI-GI-2025-001, d'autoriser le Directeur de l'approvisionnement et de la gestion immobilière à signer cette promesse et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2415

Modification de la résolution CV2611 « Promesse bilatérale d'échange à intervenir avec le Centre de services scolaire des Navigateurs, confirmation relative à l'utilisation de parties de lots et de lots, abrogation de la résolution CV-2022-02-60 « Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs », de la résolution CV-2022-03-91 « Modification de la résolution CV-2022-02-60 « Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs » » et de la résolution CV-2022-05-49 « Confirmation relative à l'utilisation de deux parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec (agrandissement de l'école du Boisé, secteur Pintendre) », fermeture de la rue Jacques-Jobin (lots 6 653 252 et 6 653 253 du cadastre du Québec), affectation du fruit de la vente et financement afférent »

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV2611 « Promesse bilatérale d'échange à intervenir avec le Centre de services scolaire des Navigateurs, confirmation relative à l'utilisation de parties de lots et de lots, abrogation de la résolution CV-2022-02-60 « Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs », de la résolution CV-2022-03-91 « Modification de la résolution CV-2022-02-60 « Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs » » et de la résolution CV-2022-05-49 « Confirmation relative à l'utilisation de deux parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec (agrandissement de l'école du Boisé, secteur Pintendre) », fermeture de la rue Jacques-Jobin (lots 6 653 252 et 6 653 253 du cadastre du Québec), affectation du fruit de la vente et financement afférent » comme suit :

- par le remplacement du troisième paragraphe du deuxième alinéa par le suivant :
« cinq parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec de superficies approximatives de 3,9 mètres carrés, 1 833,9 mètres carrés, 4 100 mètres carrés, 810,5 mètres carrés et 725 mètres carrés pour une superficie approximative totale de 7473,3 mètres carrés; »;
- par l'ajout, au deuxième alinéa, après le cinquième paragraphe, du sixième paragraphe suivant :
« le lot 2 059 655 du cadastre du Québec. ».

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers quitte son siège et la séance.

CE2416

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux pour divers besoins municipaux

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-059](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux pour divers besoins municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une dépense totale estimée à 429 920,14 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres (2023-55-81) et à la soumission produite par l'adjudicataire Bureau veritas Canada inc.

CE2417

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de vêtements de travail pour les cols bleus et certaines autres catégories d'emplois

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-068](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de vêtements de travail pour les cols bleus et certaines autres catégories d'emplois (appel d'offres 2025-55-027 lot 1), à Groupe JSV inc., pour une dépense estimée à 522 352 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée initiale approximative de dix-sept mois, conformément au devis et à sa soumission.

CE2418

Attribution des contrats formant un répertoire relatif à la fourniture de services professionnels et techniques spécialisés en géomatique pour les trois à cinq prochaines années

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-069](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats formant un répertoire relatif à la fourniture de services professionnels et techniques spécialisés en géomatique pour les trois à cinq prochaines années (appel d'offres 2025-55-45), pour une dépense globale initiale estimée à 474 000 \$, avant TPS et TVQ, créant ainsi un répertoire selon le rang occupé, réparti initialement entre les six adjudicataires, selon les modalités stipulées à la présente résolution, de la façon suivante :

- rang 1, à Conseillers en gestion et informatique CGI, pour une dépense estimée à 142 200 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 2, à Stantec experts-conseils ltée, pour une dépense estimée à 113 760 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 3, à CIMA+ s.e.n.c., pour une dépense estimée à 85 320 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 4, à WSP Canada inc., pour une dépense estimée à 61 620 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;

- rang 5, à Solution consortechn inc., pour une dépense estimée à 47 400 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 6, à ESRI Canada ltd, pour une dépense estimée à 23 700 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2419

Attribution du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en actuariat de régime de retraite

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-071](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en actuariat de régime de retraite (appel d'offres 2025-55-67), à Eckler ltée, pour une dépense estimée à 1 008 750 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2420

Prononcé de la décision relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-042](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 8 avril 2025 liée à cette demande de démolition ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition rendue le 8 avril 2025, par ses résolutions DEM-2025-00-02 et DEM-2025-00-03, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), conditionnellement à ce que le propriétaire prenne des photographies, avant la démolition, pour immortaliser les vestiges de

ce qui a existé sur le site et que ces photographies soient déposées aux archives de la Ville avant la démolition.

CE2421

Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 1937 chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny) et fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision

Document d'aide à la décision [GRE-2025-044](#)

ATTENDU la demande de démolition des immeubles situés au 1937 chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 11 juin 2025 refusant la demande de démolition;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant dans le cadre de cette demande de révision;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 22 septembre 2025, à 17 h, au cours de la séance ordinaire de ce conseil, la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition rendue le 11 juin 2025, refusant la demande de démolition de l'immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny).

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 1^{er} octobre 2025, au cours de la séance ordinaire de ce conseil, le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de la décision du comité de démolition.

CE2422

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-045](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle que jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-045, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2423

Délégation d'action pour l'immatriculation des véhicules et les transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les membres du personnel suivants de la Direction de l'entretien des infrastructures à agir pour et au nom de la Ville de Lévis dans toutes les transactions à intervenir avec la Société

de l'assurance automobile du Québec, en ligne et en personne, et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution :

- Patrick Vallerand, coordonnateur;
- Carl Belley, contremaître;
- Jean-François Denis, contremaître;
- Denis Roussy, technicien en équipements motorisés;
- Coralie Proulx, technicienne en équipements motorisés.

CE2424

Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière du programme d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024 à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière du programme d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024 à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-018, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2425

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec le Centre aide et prévention jeunesse

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec le Centre aide et prévention jeunesse, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-030, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2426

Avis de motion du Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-024.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues du Vallon, Frédérick-Back, des Commandeurs, Saint-Hypolite, de l'Arsenal, Saint-Antoine, Weyman, du Millet, de Verdun, du

Chasseur, Mozart et de la route de la Rivière-Étchemin.

CE2427

Adoption du Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-024](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-024.

CE2428

Avis de motion du Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2025-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-040.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour certains des services offerts par la Ville.

CE2429

Adoption du Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-040](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-040.

CE2430

Avis de motion du Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-027.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la construction ou l'aménagement d'unités de logement social ou abordable à titre d'intervention autorisée.

CE2431

Adoption du Projet de règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable) et délégation du pouvoir à la greffière concernant l'assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-027.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de déléguer à la greffière ou à la greffière adjointe et assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement.

CE2432

Avis de motion du Règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-028.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la construction ou l'aménagement d'unités de logement social ou abordable à titre d'intervention autorisée.

CE2433

Adoption du Projet de règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable) et délégation du pouvoir à la greffière concernant l'assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-028.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de déléguer à la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement.

CE2434

Avis de motion du Règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2889 à partir de la zone M2888 et d'une partie des zones H2885 et M2882 à proximité de l'intersection de la rue de l'Hôtel-Des-Plaines et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-014.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone M2889 à partir de la totalité de la zone M2888 et d'une portion des zones H2882 et M2885;
- pour cette nouvelle zone créée prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables et plus spécifiquement :
 - augmenter d'un étage la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - augmenter d'un mètre la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
- de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone M2888, cette zone ayant été supprimée par l'effet de la création de la zone M2889;
- de retirer la zone M2888 de l'article 296.6 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui traite des zones où l'usage «Établissement de résidence principale» est prohibé;
- d'ajouter la zone M2889 à l'article 296.6 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui traite des zones où l'usage «Établissement de résidence principale» est prohibé.

CE2435

Adoption du Projet de règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2889 à partir de la zone M2888 et d'une partie des zones H2885 et M2882 à proximité de l'intersection de la rue de l'Hôtel-Des-Plaines et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et assemblée publique accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-014.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2436

Adoption du Règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications concernant certaines dispositions (exemple : hauteur maximale en étages et marges de recul arrières minimales) de plusieurs zones situées dans l'arrondissement de Desjardins)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-092](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2717, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-092.

CE2437

Adoption du Règlement RV3545 modifiant le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-093](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3545 modifiant le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2709, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-093.

CE2438

Adoption du Règlement RV3546 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3546 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2711, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-094.

CE2439

Adoption du Règlement RV3547 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-095](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3547 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2713, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-095.

CE2440

Adoption du Second projet de règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2705, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-096.

CE2441

Adoption du Second projet de règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-097](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2707, tel que joint à la fiche de prise de décision

URBA-SAT-2025-097.

CE2442

Adoption du Second projet de règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait de la note concernant l'usage P104 et ajout de certains usages inclus dans les classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-098](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2657, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-098.

Les changements apportés au Second projet de règlement, par rapport au Projet de règlement, consistent à préciser, au paragraphe 2 de l'article 2, les usages spécifiquement permis pour la classe d'usages P102, animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.), à savoir « centre communautaire », et pour la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), à savoir « banque alimentaire et ressourcerie », le tout tel qu'indiqué à l'annexe B du Second projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-098.

En conséquence, le Second projet de règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone M2177 à même une partie de la zone M2188;
- de retirer, dans la zone M2188, l'exigence relative à la classe d'usages P104, religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) limitant son exercice uniquement aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée;
- de permettre spécifiquement les usages « centre communautaire » et « banque alimentaire et ressourcerie » respectivement des classes d'usages P102, animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.) et P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la grille des spécifications de la zone M2188 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages.

CE2443

Adoption du Second projet de règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même les zones L1603 et H1614 et l'agrandissement de la zone H1599, dans le secteur du parc de la Rivière-Etchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-099](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2655, tel que joint à la fiche de prise de décision

URBA-SAT-2025-099.

CE2444

Adoption du Règlement RV3539 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification des normes applicables aux enseignes sur balise de déneigement autorisées dans toutes les zones)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-100](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3539 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2616, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-100.

CE2445

Adoption du Règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (intégration de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* dans le schéma d'aménagement et de développement)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-101](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2523, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-101.

CE2446

Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2025-030

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la contribution financière de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA), comprenant 48 logements sociaux et abordables, situé sur la route Monseigneur-Bourget, à proximité du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec. Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec, équivalant à un montant maximum de 3 487 230,57 \$, laquelle pourra être versée sous forme d'une contribution monétaire, de travaux d'infrastructures réalisés sur l'immeuble du projet, d'un crédit de taxes ou de tout autre frais assumé par la Ville et reconnu par la Société d'habitation du Québec. Plusieurs formes de contributions pourront être combinées, et ce, conditionnellement à ce que :

- les crédits budgétaires requis soient disponibles et que l'impact des crédits de taxes sur les revenus ait été dûment pris en compte dans

l'évaluation de la capacité financière de la Ville et dans la planification de ses priorités stratégiques;

- les règlements d'urbanisme applicables soient respectés;
- une convention soit conclue entre la Ville et l'organisme, précisant les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale;
- toute activité de promotion ou tout événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement explicite de la Ville.

CE2447

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 38.

Gilles Lehouillier président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif